





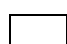
USAGES SECOND ŒUVRE (USO)

Pont de fin d'année 2016-2017

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2016-2017)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers.

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8

-  5 jours ouvrables payés comme vacances (26, 27, 28, 29 et 30 décembre 2016)
-  3 jours fériés (25, 31 décembre 2016 et 1er janvier 2017)
-  5 jours ouvrables compensés ou payés comme vacances (2, 3, 4, 5 et 6 janvier 2017)

Concernant les 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 2017, d'entente avec son personnel, chaque entreprise a la possibilité de remplacer ce jour, soit par des jours de vacances supplémentaires, soit par du travail compensatoire et en respectant les règles suivantes :

1. Il n'est pas possible de compenser les heures le samedi matin.
2. Le total des heures de travail compensatoire ne doit pas dépasser les heures de travail perdues et à compenser.
3. Dans la mesure du possible, le dépassement d'horaire ne doit pas excéder une demi-heure par jour.
4. Le salaire du travail compensatoire pour les 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 2017 se calcule sans supplément et doit être bloqué pour être versé au travailleur avec sa paie de janvier 2017.
5. Les entreprises sont invitées à concentrer le rattrapage des heures avant la fin de l'année 2017.

Le travail s'arrêtera le **vendredi 23 décembre 2016 au soir** et reprendra le **lundi 9 janvier 2017 au matin**.